



Divorce à l'étranger et démarches à faire

Par **hajjaji**, le **18/07/2012** à **00:18**

Bonjour,

je suis un tunisien marié avec une française, on a célébré notre mariage en France puis je suis rentrée en Tunisie pour régulariser ma situation et avoir mon visa, pendant ce temps d'attente ma femme qui a rentré en Tunisie(elle est d'origine tunisienne) pour les vacances a demandé le divorce sans que je sache et j'ai reçu un papier de consulat général de France en Tunisie que la procédure de visa est annulé suite à cet incident. QUE DOIS JE FAIRE?

NB: J'ai un domicile en France là où mon père a reçu la notification envoyée par le consulat général de France en Tunisie et c'est comme ça que j'ai su qu'elle a demandé le divorce.
merci